

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Initiation à la comptabilité générale et à l'utilisation d'un logiciel comptable (convention : C.P.N.A.E.)» (code 711014U21V2) classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de l'enseignement de promotion sociale

A.M. 25-08-2015

M.B. 14-09-2015

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l'Égalité des Chances,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale;

Vu l'avis du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 28 mai 2015,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Initiation à la comptabilité générale et à l'utilisation d'un logiciel comptable (convention : C.P.N.A.E.)» (code 711014U21V2) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de promotion sociale.

Article 2. - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

L'unité d'enseignement visée par le présent arrêté remplace l'unité d'enseignement d'«Initiation à la comptabilité générale et à l'utilisation d'un logiciel comptable (convention : C.P.N.A.E.)» (code 711014U21V1).

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Bruxelles, le 25 août 2015.

Mme I. SIMONIS